Actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi

Article 3.3

Opérations programmées

CSP ART.4

Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle.

28 mars 2014

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

Organisme bénéficiaire	MONTANT programmé au 28 mars 2014
FAF TT	2 120 219 €
ALSACE	159 858 €
AQUITAINE	131 435 €
BRETAGNE	236 002 €
CHAMPAGNE ARDENNE	79 238 €
FRANCHE COMTE	95 085 €
GUADELOUPE	79 238 €
HAUTE NORMANDIE	99 839 €
ILE DE France	112 181 €
MIDI PYRENEES	84 520 €
NPDC	841 357 €
PACA	96 224 €
PICARDIE	448 724 €
REUNION	101 424 €
RHÔNE ALPES	64 658 €
TOTAUX	**4 750 000 €**

Ces budgets concernent la maquette financière 2014 de la Convention cadre du 12 Février 2013.

11, rue Scribe 75009 Paris ▪ Tél.: 01 81 69 01 40 ▪ Fax : 01 81 69 01 42 ▪ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

FAF TT

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'opération dans son ensemble cible 1 523 signataires d'un CSP art.4. La présente demande tient compte des 38 bassins d'emploi identifiés à ce jour et prendra en compte les bassins d'emploi identifiés ultérieurement. Sont concernés, en plus des intérimaires en fin de mission, les demandeurs d'emploi à l'issue d'un contrat de chantier.
Le CSP vise le retour rapide et durable à l'emploi. Pour cela, le FAF TT propose de mobiliser son expertise, ses réseaux et l'ensemble de ses moyens pour renforcer les conditions du retour à l'emploi en créant les partenariats et les synergies permettant d'offrir aux bénéficiaires une offre d'accompagnement et de formation :

-partenariat avec Pôle emploi, aux différents niveaux : national et local, stratégique et technique ;
-mobilisation des agences d'emploi, en lien avec le PRISME ;
-mobilisation d'une offre de service commune avec le FAF TT permettant d'articuler accompagnement personnel et professionnel.

Résultats attendus

Nombre de participants : 1 523
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 1 146
Nombre de femmes : 196
Durée moyenne d'une action de formation : 200 heures.

ALSACE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le but de l'opération est d'accompagner 82 demandeurs d'emploi sortants de CDD afin de les aider à retrouver un emploi durable en passant par une étape de formation. Le public concerné étant des demandeurs d'emploi, ex-salarié ayant perdu leur emploi suite à l'échéance d'un contrat à durée déterminée au sens de l'article L.12368 du Code du travail et inscrit au dispositif CSP article 4. Ces personnes devront résider dans les bassins retenus par le comité de pilotage national. L'objectif a donc été fixé sur la base de 82 parcours relevant du CDD pour le bassin d'emploi du territoire de Mulhouse.

Résultats attendus

Nombre de participants : 82
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 49
Nombre de femmes : 36
Le nombre d'heures moyen par formation est de 285 heures.

AQUITAINE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

En 2013, le Fongecif Aquitaine se positionne de nouveau sur le dispositif CSP art.4, afin de permettre aux demandeurs d'emploi, ex-salariés en CDD, éligibles à l'allocation de retour à l'emploi, issus des bassins d'emploi de Bergerac et Villeneuve-sur-Lot, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur retour à l'emploi. Le Fongecif justifie son intervention par une conjoncture économique particulièrement sombre sur les deux bassins d'emploi précités, et retenus dans le cadre de cet appel à projets. La période de réalisation de l'opération s'étend sur deux années, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, le Fongecif prévoit d'affecter trois salariés de sa structure au pilotage et au suivi du projet, et s'engage à renforcer son partenariat avec Pôle Emploi, les acteurs locaux et le FPSPP (réponse aux enquêtes mensuelles et annuelles).

Résultats attendus

Nombre de participants : 129
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 53
Nombre de femmes : 25
Durée moyenne d'une action de formation : 500 heures

BRETAGNE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en 2012 qui a déjà permis de financer 25 parcours de formations visant essentiellement des élargissements des compétences et des reconversions professionnelles.
Dans le cadre de cette nouvelle opération 2013, le FONGECIF BRETAGNE se propose de financer les formations de 208 personnes sur les bassins de Rennes, Brest et Guingamp. En cas d'ouverture de nouveaux bassins d'emploi dans la région, les actions de formation des demandeurs d'emploi des CSP Art.4 issues de ces bassins seront financées dans le cadre de la présente opération.

Résultats attendus

Nombre de participants : 208
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 58
Nombre de femmes : 94
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures.

CHAMPAGNE ARDENNE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

L'opération présentée par le FONGECIF CHAMPAGNE ARDENNE vise à permettre à des demandeurs d'emploi à l'issue d'un CDD de bénéficier d'une formation leur permettant un retour rapide à l'emploi durable, en contribuant ainsi aux mesures de lutte contre la progression importante du taux de chômage en Champagne-Ardenne (1,2 point contre 0,7 point de la moyenne nationale).
L'étendue géographique de l'opération se limite à deux bassins d'emploi identifiés par le comité de pilotage national : Charleville-Mézières et Troyes.
L'opération vise à faire bénéficier tous les publics éligibles, ayant adhéré au CSP article 4 et dont l'éligibilité a été vérifiée préalablement par Pôle Emploi, d'une formation selon leur besoin, de remise à niveau, d'élargissement de compétences et de reconversion.
La durée moyenne de formation a été établie comme suit : 250 heures, sur la base d'un coût moyen de 15 € par heure.

Résultats attendus

Nombre de participants : 77
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 56
Nombre de femmes : 24
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

FRANCHE COMTE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Au regard des particularités industrielles et économiques du territoire de la région Franche-Comté, très impacté notamment par la crise de l'industrie automobile, et de la précarité des salariés alternant des périodes de travail et de chômage, les besoins du bassin d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt en matière de formations pour qualifier, requalifier ou reconvertir les demandeurs d'emploi sont importants.
La présente opération vise la formation de 72 bénéficiaires et le financement de formations préparant à des métiers pour lesquels les besoins en main d'œuvre ne sont pas satisfaits ou à des métiers qui recrutent.
Le FONGECIF se fixe pour objectif une augmentation du nombre de dossiers financés et un renforcement du partenariat avec les différents organismes avec lesquels le Fongecif est amené à travailler, notamment avec Pôle Emploi.

Résultats attendus

Nombre de participants : 72
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 31
Nombre de femmes : 36
Durée moyenne d'une action de formation : 150 heures.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

GUADELOUPE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Selon l'INSEE, au classement de la performance économique publié en début 2013, la Guadeloupe est classée 24ème sur 26 régions. Dans le contexte de détérioration de la situation économique et de la baisse générale d'activités, le chômage faisant suite à la fin de CDD est le deuxième motif d'entrée à Pôle emploi en Guadeloupe et Iles du Nord.
L'objectif de l'opération vise la formation dans le cadre de l'expérimentation du CSP article 4 des demandeurs d'emplois sortants de CDD et optant pour le CSP. L'objectif recherché est de renforcer leur qualification et leurs compétences afin de faciliter leur retour à l'emploi.
Au vu des 3 types de publics identifiés par le COPIL régional, le FONGECIF GUADELOUPE sollicite auprès du FPSPP un financement pour des actions de formation pour 26 bénéficiaires sortants de CDD de droit commun.

Résultats attendus

Nombre de participants : 26
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 4
Nombre de femmes : 13
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures.

HAUTE NORMANDIE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

En 2013, le FONGECIF HAUTE NORMANDIE se positionne de nouveau sur le dispositif CSP art.4, afin de permettre aux demandeurs d'emploi, ex-salariés en CDD, éligibles à l'allocation de retour à l'emploi, issus des bassins d'emploi du Havre et de Rouen, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur retour à l'emploi. Le Fongecif justifie son intervention par un taux de chômage régional supérieur à la moyenne nationale. La période de réalisation de l'opération s'étend sur trois années, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Dans ce cadre, le Fongecif compte affecter quatre salariés de sa structure au pilotage et au suivi du projet, et prévoit de renforcer son partenariat avec Pôle Emploi, les acteurs locaux et le FPSPP (réponse aux enquêtes mensuelles et annuelles).

Résultats attendus

Nombre de participants : 45
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 21
Nombre de femmes : 22
Durée moyenne d'une action de formation : 290 heures.

ILE DE FRANCE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le cadre de ce projet, cette action se concentrera, pour le FONGECIF ILE DE FRANCE, sur le bassin de Poissy.
Le FONGECIF envisage de financer, dans le cadre de ce projet, 56 personnes sur tout le territoire de Poissy, en fonction des orientations de Pole Emploi et des opérateurs.
En cas d'ouverture de nouveaux bassins d'emploi dans la région, les actions de formation des demandeurs d'emploi des CSP Art.4 issues de ces bassins seront financées dans le cadre de la présente opération.

Résultats attendus

Nombre de participants : 56
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 26
Nombre de femmes : 28
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures.

MIDI PYRENEES

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en 2012 qui a déjà permis de financer 24 parcours pour le bassin de Rodez et un parcours sur le bassin de Tarbes. Les formations financées étaient essentiellement des actions de reconversion.
Dans le cadre de cette nouvelle opération 2013, le FONGECIF MIDI PYRENEES se propose de financer les formations de 97 personnes sur les bassins de Tarbes-Lourdes et Rodez.
En cas d'ouverture de nouveaux bassins d'emploi dans la région, les actions de formation des demandeurs d'emploi des CSP Art.4 issues de ces bassins seront financées dans le cadre de la présente opération.

Résultats attendus

Nombre de participants : 97
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 66
Nombre de femmes : 47
Durée moyenne d'une action de formation : 360 heures.

NORD PAS DE CALAIS

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le cadre de ce projet, il s'agit de soutenir les opérations concourant au reclassement durable des demandeurs d'emploi ayant perdu leur emploi suite à l'échéance d'un contrat à durée déterminée.

C'est l'objectif du CSP, qui prévoit un appui et un accompagnement personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi confrontés aux conséquences des mutations économiques par des prestations s'inscrivant dans un plan d'action de sécurisation et un choix de formation préparant à des métiers pour lesquels des besoins de main d'œuvre ne sont pas satisfaits ou à des métiers qui recrutent dont l'identification relève de la compétence de Pôle emploi.

Les publics visés sont les demandeurs d'emploi, ex-salariés ayant perdu leur emploi suite à l'échéance d'un contrat à durée déterminée, éligibles à l'Allocation de Retour à l'Emploi sur les bassins retenus par le comité de pilotage national.

Résultats attendus

Nombre de participants : 391
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 223
Nombre de femmes : 156
Durée moyenne d'une action de formation : 300 heures.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

PACA

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Dans le cadre de ce projet, cette action portera, pour le FONGECIF PACA, sur le territoire de l'Etang de Berre, dans le département des Bouches du Rhône particulièrement touché par la crise. Les pertes d'emploi ayant été importantes, des dispositifs territoriaux, visant à sécuriser les parcours professionnels des salariés et des demandeurs d'emploi, ont émergé (notamment sur l'accompagnement CTP). L'opération s'ouvrira à tout autre bassin d'emploi identifié ultérieurement par le COPIL national, en région PACA.
Le FONGECIF envisage de financer, dans le cadre de ce projet, 30 personnes sur tout le territoire de l'Etang de Berre, en fonction des orientations de Pole Emploi et des opérateurs.

Résultats attendus

Nombre de participants : 30
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 13
Nombre de femmes : 17
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures.

PICARDIE

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

En 2013, le FONGECIF PICARDIE se positionne pour la première fois sur le dispositif CSP art.4, afin de permettre aux demandeurs d'emploi, ex-salariés en CDD, éligibles à l'allocation de retour à l'emploi, issus des bassins d'emploi de St Quentin, Abbeville, Laon, Péronne, la Thiérache, et la Vallée de la Bresle /Vimeu, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur retour à l'emploi. Le Fongecif justifie son intervention par un taux de chômage particulièrement élevé et par la récurrence des plans sociaux sur ces territoires. La période de réalisation de l'opération s'étend sur deux années, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, le Fongecif compte affecter cinq salariés de sa structure au pilotage et au suivi du projet, et prévoit de renforcer son partenariat avec Pôle Emploi, les acteurs locaux et le FPSPP (réponse aux enquêtes mensuelles et annuelles).

Résultats attendus

Nombre de participants : 239
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 145
Nombre de femmes : 86
Durée moyenne d'une action de formation : 250 heures

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

LA REUNION

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le but de l'opération est d'accompagner des demandeurs d'emploi sortants de CDD afin de les aider à retrouver un emploi durable en passant par une étape de formation. Le public concerné étant des demandeurs d'emploi, ex-salarié ayant perdu leur emploi suite à l'échéance d'un contrat à durée déterminée au sens de l'article L.12368 du Code du travail et inscrit au dispositif CSP article 4. Ces personnes devront résider dans les bassins retenus par le comité de pilotage national. L'objectif a donc été fixé sur la base de 70 parcours relevant du CDD pour le bassin d'emploi de la Zone Ouest de la Réunion.

Résultats attendus

Nombre de participants : 70
Nombre de participants de bas niveaux de qualification : 25
Nombre de femmes : 30
Le nombre d'heures moyen par formation est de 250 heures.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z

RHONE ALPES

Convention-cadre du 12 février 2013
CSP ART.4

FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

Résumé

Le but de l'opération est d'accompagner des demandeurs d'emploi sortants de CDD afin de les aider à retrouver un emploi durable en passant par une étape de formation. Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Sécurisation Professionnelle issu de l'ANI du 31 mai 2011 et loi du 28 juillet 2011 et concerne spécifiquement les publics visés par l'article 4 de l'Ani et l'article 43 de la loi.
L'opération du FONGECIF RHONE ALPES vise des personnes ayant perdu leur emploi suite à l'échéance d'un contrat à durée déterminée résidant sur les deux bassins d'emploi d'Annonay et de la Vallée de l'Arve.

Résultats attendus

Nombre de participants : 78
Nombre de participants de bas niveaux de qualification: 32
Nombre de femmes : 52
Le nombre d'heures moyen par formation est de 300 heures.

11, rue Scribe 75009 Paris ■ Tél.: 01 81 69 01 40 ■ Fax : 01 81 69 01 42 ■ e-mail : accueil@fpspp.org
Association Loi 1901. Agrément ministériel paru au J. O. du 16 mars 2010 - Siret : 480 468 107 000 28 - NACE : 9499Z